



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3847

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Bâtiment TMM2 - Opération de requalification du campus Lyon Ouest Ecully - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3847**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Bâtiment TMM2 - Opération de requalification du campus Lyon Ouest Ecully - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'attractivité internationale et l'ouverture à l'économie de l'enseignement supérieur et de la recherche sont des enjeux clés pour l'ambition européenne de la Métropole lyonnaise.

En adoptant son programme de développement économique pour la période 2016-2021, la Métropole de Lyon a réaffirmé sa volonté de renforcer la place de l'université en tant qu'acteur de l'innovation et du développement de la Métropole.

Pour cela, elle est engagée dans :

- le soutien à l'Université de Lyon pour construire une université forte,
- l'inscription de l'université dans le dynamisme entrepreneurial et le transfert de technologies,
- la mise en œuvre du schéma de développement universitaire (SDU), qui entre en cohérence avec le schéma d'accueil des entreprises (SAE) dont il partage les principes directeurs.

II - Objectifs

La Métropole souhaite soutenir le développement de l'ECL sur le campus Lyon Ouest Écully. L'ECL s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'Université de Lyon dont elle est un membre actif. Afin d'affirmer sa position dans l'écosystème et permettre de soutenir l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire, il est aujourd'hui nécessaire de rénover son campus.

L'ECL est une école d'ingénieurs multidisciplinaires implantée sur le campus Lyon Ouest à Écully. Elle est classée parmi les toutes 1^{ères} écoles d'ingénieurs en France avec 1 650 étudiants dont 329 ingénieurs diplômés chaque année (avec une forte dimension internationale : 25 % d'étudiants étrangers). Le palmarès 2019 des écoles d'ingénieurs de l'Étudiant octroie à l'ECL la 5^{ème} position du classement général et la 1^{ère} position des écoles de province.

L'ECL a un projet de transformation de son campus, démarré depuis 2008 dont l'échéance est fixée à 2025 : ECL 4.0 accélérateur de projets.

La stratégie du projet d'ensemble est la suivante :

- affirmer une offre scientifique de formation et de recherche compétitive, européenne et internationale,
- transformer l'école en renforçant l'ancrage régional et national, et les partenariats avec les entreprises,
- faire de Lyon Ouest un campus de dimension internationale, espace d'échanges, de coopération et de rencontres multiculturelles,
- engager la modernisation du management de l'établissement et intégrer les nouveaux enjeux économiques.

Pour cela l'ECL souhaite développer l'attractivité du campus et, notamment, développer les pédagogies innovantes et favoriser les lieux de convivialité.

III - Présentation de l'opération et budget prévisionnel

Une 1^{ère} phase a été réalisée entre 2008 et 2016 : 26 000 000 € ont été investis pour la réalisation des bâtiments TMM1, Equipex Phare et le centre de ressources informatiques.

Les financements ont été répartis de la façon suivante :

- ECL : 10 200 000 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 6 300 000 €
- Métropole : 2 000 000 €
- Conseil général : 1 600 000 €
- État : 5 900 000 €

Pour la phase 2019-2025, 5 projets sont prévus pour un montant de 50 000 000 € :

- Skylab, un lieu totem emblématique de l'École à la fois vitrine de ses atouts et espace innovant : 2 500 000 €
- Archipel 1 : une direction au cœur de la vie étudiante : 2 500 000 €
- Archipel 3 : un nouveau pôle de services : 5 000 000 €
- Bâtiment TMM2 (laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes -LTDS-) : 12 000 000 €
- Archipel 2 Halles de recherche : 28 M€ ; l'ECL souhaite positionner cette opération dans le prochain contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2026.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée à financer 8 000 000 €, dont 2 500 000 € ont jusqu'à présent été consacrés au soutien des opérations Skylab et Archipel One. La Métropole a également soutenu les projets Skylab (espace de travail innovant) et Archipel One, (réorganisation de la fonction accueil de l'établissement) pour un montant de 2 500 000 € (délibération du Conseil n° 2019-3275 en date du 28 janvier 2019).

Le projet consiste désormais à réaliser la 2^{ème} tranche du projet TMM tribologie, matériaux et mécanique, la 1^{ère} tranche de l'opération ayant été financée dans le cadre du CPER 2007-2013 et inaugurée en octobre 2017.

Les objectifs sont de :

- structurer l'offre de formation en ingénierie des matériaux et génie mécanique au niveau régional,
- illustrer les concepts scientifiques de base à travers une mise en situation pratique dans un contexte de problématique industrielle et de méthodes de pédagogie innovantes afin de rendre les élèves ingénieurs acteurs de leur apprentissage.

La tribologie est une science impliquée dans la réponse à des enjeux industriels importants. De nombreux systèmes mécaniques voient en effet leur performance et leur durée de vie limitée par des problèmes d'usure. De plus, les pertes par frottement représentent une part significative de la consommation énergétique. C'est pourquoi la tribologie a un impact environnemental et économique de plus en plus fort.

Le LTDS est ainsi en contact étroit avec l'industrie. La pluridisciplinarité du LTDS se traduit par la diversité des secteurs industriels avec lesquels il entretient des relations contractuelles suivies : matériaux, chimie, pétroliers, automobile, génie civil, génie nucléaire, aéronautique et mécanique générale.

Dans ce contexte, l'opération TMM2 vise la création d'une plateforme de 4 473 m² de surfaces de plancher (3 478 m² de surfaces utiles) pour renforcer toujours plus les relations avec le monde industriel et mettre en place un ensemble d'expérimentations en tribologie de niveau international.

La réalisation de l'opération fera du LTDS et de l'ECL un centre de compétences unique réunissant sur un seul site un ensemble complet d'expérimentation de pointe ouvert sur l'enseignement et bénéficiant d'un environnement scientifique internationalement reconnu.

L'ECL assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Le permis de construire est délivré et le dossier d'expertise agréé.

Le montant de l'opération est de 12 000 000 € TTC répartis ainsi :

- honoraires maîtrise d'œuvre : 821 000 €
- autres frais d'études et honoraires : 176 000 €
- travaux : 10 739 000 €
- assurances : 126 000 €
- aléas, divers : 138 000 €

Les financements prévisionnels du projet sont répartis comme suit :

Métropole de Lyon	Région Auvergne-Rhône-Alpes	ECL	Total
3 000 000 €	5 500 000 €	3 500 000 €	12 000 000 €

Le phasage de l'opération est le suivant :

- permis de construire : délivré le 10 septembre 2014,
- lancement consultation entreprises de travaux : 4^{ème} trimestre 2019,
- démarrage des travaux : 1^{er} trimestre 2020,
- livraison : 4^{ème} trimestre 2021 ;

L'état ayant engagé le travail d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de plan Etat-Région pour la période 2021-2027, la Métropole propose que ce projet soit intégré dans les processus d'identification et de discussion qui s'ouvre sur le volet enseignement supérieur-recherche ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la participation de la Métropole à l'opération de requalification du campus Lyon Ouest Ecully,
- b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 3 000 000 € au profit de l'ECL,
- c) - la convention à passer entre la Métropole et l'ECL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 - Enseignement supérieur et recherche, pour un montant de 3 000 000 € en dépenses selon l'échéancier suivant :

- 1 000 000 € en 2020,
- 1 500 000 € en 2021,
- 500 000 € en 2022.

4° - Le montant à payer, soit 3 000 000 €, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 204 - opération n° OP03O7670

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.